Offre d'emploi | Caméraman

La Municipalité de La Guadeloupe est à la recherche d'une personne pour combler le poste de cameraman, à ses locaux, lors des séances du conseil.

Horaire et conditions de travail :

Le candidat ou la candidate doit filmer les séances du conseil qui sont tenues le deuxième lundi de chaque mois (sauf sur exception). Les dates sont connues et dites d'avance. Dans le cadre de son travail, la personne devra préparer le matériel à utiliser et faire les tests requis. Par la suite, elle doit télécharger le contenu des séances afin de les rendre accessibles pour la diffusion sur le web.
Heure d'arrivée : 19h30
Heure de départ : 21h30h (ou selon la durée de la séance)
Le lendemain de la séance à 18h, le candidat ou la candidate doit la diffuser sur la télévision communautaire qui se trouve à l'église de La Guadeloupe.

À l'occasion la personne retenue sera appelée à filmer les séances extraordinaires. Les dates de celles-ci sont connues quelques jours à l'avance.

Salaire
Travail à forfait.
Rémunération égale à tous les mois, sans tenir compte des heures effectuées.

Exigences :
- Avoir une bonne connaissance du matériel informatique
- Être ponctuel(le) et fiable
- Être disponible
- Être professionnel(le) et discret(e)

Si cet emploi vous intéresse, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae avant le jeudi 10 décembre 2020 par courriel ou par la poste à :

Municipalité La Guadeloupe
763, 14e Avenue, bureau 100
La Guadeloupe (Québec) G0M 1G0
info@munlaguadeloupe.qc.ca